

Attestation sur l'honneur

(À REMPLIR EN LETTRES CAPITALES SVP)

La pratique régulière d'un sport est bonne pour la santé. Elle peut notamment réduire les risques de certaines maladies telles que le diabète, les maladies liées au stress ou les maladies cardio-vasculaires. Cependant, la pratique d'un sport présente aussi certains risques. Le sportif est le premier acteur de sa santé et de sa sécurité.

En s'affiliant à l'ASBL LUMINA, il atteste sur l'honneur de l'absence de contre-indication médicale connue à sa pratique pour l'activité « danse » organisée par le club.

Dans le but de préserver sa santé, un examen médical préventif est vivement conseillé dans les cas suivants (liste non exhaustive) : début ou reprise d'activité sportive après une longue période de pause, maladie cardio-vasculaire, antécédents familiaux de maladie cardio-vasculaire, épilepsie, diabète, tabagisme, âge, ...

Membre affilié : (nom) (prénom)

Pour les mineurs d'âge :

Représentant légal: (nom) (prénom)

Fait le / / 20..... et valable pendant 1 an à partir de cette date.

Signature (du membre ou du représentant légal) précédée de la mention « Lu et approuvé »

